

COMPTRE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 29 MAI 2009

1- Prix de vente des deux parcelles de la gare

Monsieur le Maire informe le Conseil de la fin des travaux de viabilisation des deux parcelles de la gare et propose de fixer le prix de vente, comme suit :

-Parcelle N°1	749 M2 x 46 =	34454 €
-Parcelle N°2	556 M2 x 46 =	25576 €.

En ce qui concerne la parcelle N° 2, une demande d'achat a été déposée par Monsieur Cadinot et Madame Lapert.

Un débat s'engage suite à la viabilisation de ces 2 parcelles et de l'incidence potentielle sur l'assainissement actuel des riverains. Aussi, considérant qu'il y a peu de pente, il conviendra d'être vigilant sur le fonctionnement ultérieur et éventuellement de se rapprocher du SIAEPA de Colleville ayant la compétence.

La parcelle n°2 a été demandée par M. Yann CADINOT et Melle Laure LAPERT,
Le Conseil, après en avoir délibéré

DECIDE

-de fixer le prix de vente des deux lots, à savoir :

-lot N°1	749 M2 x 46 =	34454 €
-lot N°2	556 M2 x 46 =	25576 €

-de vendre à Monsieur Cadinot Yann et Mademoiselle Lapert Laure qui en ont fait la demande, la parcelle N°2 pour un montant net de 25576 €,

-De prendre Monsieur Delalandre géomètre expert à Saint Valery en caux pour réaliser les plans et effectuer les bornages et Maîtres Hazard Auvray Lauriau notaires associés à Valmont pour passer l'acte.

CHARGE le Maire de procéder à la vente dès que possible.

2- Devenir de la maison de la gare et des bâtiments de la sucrerie

Le conseil municipal débat sur les différentes options qui s'ouvrent pour le devenir des bâtiments de la sucrerie et du logement de la gare.

• Bâtiments de l'ancienne sucrerie :

Le Maire informe le Conseil de la réalisation des travaux d'électricité dans trois bâtiments (M. Clément, Mme Renaud, TMC) et de la possibilité dès à présent de les raccorder au réseau EDF ; reste à réaliser le local «mécanique» et l'ancien « médico social » loué à ACE qui se charge des travaux.

Le Conseil, après, en avoir délibéré, devant les difficultés financières et notamment l'absence de trésorerie pour réaliser les travaux d'investissement, **confirme** sa décision de vendre les bâtiments de la sucrerie et de faire des propositions aux locataires actuels, **décide** de prendre Maîtres Hazard Auvray Lauriau, notaires à Valmont pour passer les actes.

charge le Maire de procéder à la coupure électrique avec l'ancien réseau le 31 juillet au plus tard. Les personnes concernées seront averties par courrier (Entreprises Clément/Argentin/TMC/ACE)

• **Logement de la gare :**

Le Maire informe le Conseil du souhait de M et Mme Allais André d'acquérir la maison de la gare pour leurs enfants actuellement locataires.

Le Conseil après en avoir délibéré, considérant la décision antérieure prise lors du budget, de vendre les biens ne donnant pas lieu à encaissement de loyer, à savoir :

- une parcelle à bâtir rue du renard,
- deux parcelles également à bâtir près de la gare,
- un bâtiment couvert en tuiles rouges sur la zone artisanale de la sucrerie.

Décide de maintenir en location pour cette année la maison de la gare.

La question sera revue en 2010, lors de l'élaboration du budget et une décision sera prise sur le devenir de cette habitation.

3- Arasement de la chute rue cachoise

Suite à la réunion du 17 décembre 2008, concernant la remontée des poissons migrateurs à la chute de la Valmont au 266/286 rue cachoise, le Maire informe le Conseil d'une rencontre sur place avec le Président du syndicat des rivières qui lui a fait part de la mise à l'ordre du jour à la prochaine réunion (16/06/09) du comité de la participation des propriétaires de chute au taux de 15% indépendamment du maintien ou non du droit d'eau.

Le Conseil entendu, après en avoir délibéré

décide de conserver le droit d'eau sous réserve de l'approbation par le comité syndical d'une participation à 15%. La question sera revue à la prochaine réunion.

4- Projet de lotissement derrière « le parc »

La recherche avec une grue d'un éventuel indice sur un petit affaissement de terrain derrière le lotissement « le parc » n'ayant pas laissé apparaître la trace d'un puits de manière et le cadastre napoléonien ne faisant pas état d'une ouverture de carrière le Maire propose de réaliser un lotissement de 8 parcelles, environ sur ce terrain. Le but serait de faire un lotissement de qualité permettant de trouver un financement autre.

Le conseil donne son accord et mandate M. Delalandre, géomètre, pour réaliser un relevé topographique sur 2 ha.

5- Cahier des charges pour les jardins communaux

Monsieur Duprey, sur demande du Maire, présente au Conseil un projet de cahier des charges réglementant l'utilisation et l'environnement des jardins communaux sachant que les terrains pourront être repris à tout moment et notamment si le règlement n'est pas respecté.

Le conseil donne son accord pour l'élaboration du cahier des charges.

6- Récupération TVA, futur golf

La commune étant maître d'ouvrage pour la réalisation du futur golf, elle devra néanmoins avancer la TVA (environ 260 000 €) dans l'hypothèse d'un financement en totalité par les financeurs.

Le conseil, après en avoir délibéré, donne son accord.

7- Désignation de l'entreprise pour décaissement et encaissement, voirie la perruque

Suite à la proposition de la commission d'appel d'offres, concernant les travaux de décaissement et d'encaissement d'une partie de la voirie à la perruque, le conseil décide de retenir l'entreprise LETENDRE, route se Sassetôt 76540 Thérouldeville, la moins disante, pour un montant hors taxes de 8 372.50 €.

Le Maire est chargé de faire réaliser ces travaux dès que possible.

8- Projet d'écoles numériques rurales

Le Maire, informe le Conseil dans le cadre du plan de relance, de la décision du ministère de l'éducation nationale de mettre en place l'école numérique rurale qui serait subventionnée à hauteur de 9000 € HT et propose de faire acte de candidature.

L'association départementale des Maires (ADM) s'est immédiatement associée aux services de l'éducation nationale, pour la mise en œuvre de ce programme. et pour apporter une assistance technique personnelle, aux communes de moins de 2000 habitants intéressées.

Le conseil donne son accord pour faire acte de candidature.

9- Redevance d'occupation du domaine public (gaz)

Le Maire informe le Conseil de l'opportunité de mettre en place la redevance d'occupation du domaine public, service du gaz en réseau distribution et transport.

Le Conseil, après en avoir délibéré

-décide de mettre en place la redevance d'occupation du domaine public, service du gaz en réseau distribution à l'ordre EDF - GDF et du transport, à l'ordre de GRT gaz.

- arrête	la Redevance transport	à	107 ,00 €
	la Redevance distribution	à	335,82 €

-charge le Maire d'émettre le titre correspondant.

10- Droit de pêche, sur les berges communales par l'ass. « truite cauchoise »

Vu la demande de l'association de pêche « La Truite Cauchoise » d'utiliser les berges communales, le conseil après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à quatre vingt euros (80 €) la redevance annuelle d'utilisation des berges communales, avec effet rétroactif à compter de l'année 2006.

11- Décision modificative

Montant négatif porté à tort sur les restes à réaliser,

proposition en plus et en moins pour la somme de 2.273 € :

Compte 1323-116 - 2 273.00, compte 1641-165 + 2 273.00,

Le conseil valide cette modification

Questions supplémentaires :

Le Maire demande aux membres du Conseil, leur accord pour mettre à l'ordre du jour trois sujets supplémentaires :

- 1/Achat du terrain, emplacement de la citerne à la perruque,
- 2/Avenant à la convention pour la réhabilitation des logements rue cauchoise,
- 3/Achat des bâtiments de la sucrerie

Le Conseil donne son accord pour ces trois sujets :

12- Achat du terrain pour une réserve incendie, proposition à 3 € le m²

Le conseil après en avoir délibéré ;

DECIDE

-d'acheter une parcelle nécessaire à la mise en place d'une réserve incendie de 126 M2 cadastrée section B n° 538, appartenant à Monsieur et Madame Lacheray Pierre qui ont donné leur accord, pour un prix de 3 € le M2 soit 378 €,

-de prendre

Monsieur Delalandre géomètre expert à Saint Valery en caux pour effectuer les bornages et réaliser les plans,

Maîtres Hazard-Auvray et Lauriau, notaires à Valmont pour passer

l'acte

AUTORISE le Maire à signer toute pièces concernant cette acquisition.

13- Avenant à la convention pour la réhabilitation des logements rue cauchoise

Vu les travaux supplémentaires de terrassement et d'isolation effectués par l'association ACTIF INSERTION, dans le cadre de la réhabilitation de deux appartements situés 266 rue Cauchoise, dans une ancienne maison de la sucrerie,

Le conseil après en avoir délibéré,

Accepte l'avenant à la convention signée le 08/07/2008 de l'association ACTIF INSERTION, 14 bis place du Général Leclerc, pour un montant de mille cinq cent euros (1 500 €),

Autorise le Maire à signer cet avenant à la convention ainsi que toutes pièces concernant ces travaux supplémentaires.

14 -Achat des bâtiments de la sucrerie sur les parcelles restantes à acheter soit 381 M2 x 6 € = 2.286 €

L'EPFN devant acheter plusieurs parcelles et divers bâtiments sur l'ancien site de la sucrerie, il a été convenu que les bâtiments en raison d'une mise en sécurité pour un montant de 10.000 € environ, seraient achetés directement par la commune. En conséquence, le Maire propose au Conseil de se porter acquéreur des bâtiments.

Le Conseil, après en avoir délibéré ;

DECIDE

-D'acheter à la SVI qui a donné son accord, les parcelles cadastrées section A n° 1007 pour 100 M2, n° 1012 pour 229 M2, n° 1013 pour 52 M2, au prix de 6 € le M2 soit un montant total net de 2286 €

-De prendre Monsieur LOUIS géomètre expert pour effectuer les bornages et réaliser les plans et Maîtres Hazard Auvray Lauriau notaires à Valmont pour passer l'acte,

-Autorise le Maire à signer toutes pièces concernant cette acquisition.

Questions diverses :

15- Reprise de l'étude « traversée du village »

Une nouvelle réunion avec le Département, est programmée pour le 24/06/2009 afin de poursuivre l'étude de la sécurisation de la RD 150 (contournement de Fécamp).

16- Point sur la trésorerie

Compte tenu des éléments précédemment débattus, il ressort en conclusion que, malgré la décision de vendre les bâtiments de la sucrerie, la trésorerie sera insuffisante pour réaliser les projets prévus au budget (route de la perruque/école primaire/traversée du village/cœur du village/bibliothèque-poste).

La commission des finances se réunira pour prioriser les projets et déterminer s'il est nécessaire de recourir à un emprunt et si oui, pour quel montant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 H